

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE MOISSELLES

PRÉAMBULE

La participation au vide-greniers de Moisselles implique obligatoirement de se conformer aux dispositions de la loi relative aux ventes au déballage, de l'arrêté municipal le jour de l'évènement et du présent règlement dans son intégralité.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions ne s'effectuent que sur www.mybrocante.fr/m/9848. La validation de la réservation sera effectuée par la municipalité, après vérification des pièces justificatives transmises en ligne (ou par mail si difficultés). Les pièces demandées pour un dossier complet sont :

- la photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité de l'exposant et, pour les Moissellois, un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- la photocopie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois (uniquement les professionnels).

Le règlement se fait **uniquement en ligne par carte bancaire**.

Les emplacements devront obligatoirement :

- être tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription ;
- correspondre à l'activité déclarée lors de l'inscription.

Tous les renseignements fournis engagent la seule responsabilité du déclarant. En cas de fiche d'inscription fautive ou incomplète, la réservation sera annulée.

La municipalité se réserve le droit d'exclure du vide-greniers, tout exposant ayant effectué une fautive déclaration sur la nature de ses activités. Elle se réserve également le droit de refuser l'attribution d'un emplacement sans avoir à motiver sa décision.

Par leur inscription, les exposants déchargent la municipalité de toute responsabilité quant à leur participation.

TARIFS

Aucune négociation de la grille tarifaire ci-dessous n'est admise, quelles que soient la qualité et la forme de l'emplacement réservé, sauf à démontrer qu'il est impraticable avant l'installation le jour du vide-greniers.

En cas de non-participation du fait de l'exposant ou des conditions climatiques, le montant de l'inscription sera acquis à la municipalité, sans que cela ne puisse ouvrir un droit à une quelconque indemnisation ou à un remboursement même partiel du prix payé.

Emplacement par module (mètre linéaire)	Particuliers Moissellois	Particuliers extérieurs	Professionnels*
1 module (2ml)	12 €	18 €	40 €
2 modules (4ml)	24 €	36 €	80 €
3 modules (6ml)	36 €	54 €	120 €
4 modules (8ml)	X	X	160 €
5 modules (10ml)	X	X	200 €
6 modules (12ml)	X	X	240 €

*Pour l'alimentaire, réservation uniquement sur dossier de candidature

PAIEMENT

Il est rappelé que seule la réception du paiement par carte bancaire en ligne valide la réservation.

HORAIRES D'INSTALLATION

Les arrivées devront avoir lieu entre 5h00 et 7h30. **Toute place non occupée à 8h00 sera distribuée et non remboursée**

Ce créneau horaire d'installation a pour but de réguler le flux de circulation des arrivants et de permettre à chacun de s'installer confortablement. Les exposants sont donc priés de se conformer à ces préconisations pour le bien être de tous.

A leur arrivée, tous les exposants y compris les riverains devront impérativement se présenter avec leur confirmation d'inscription à l'entrée de la rue du Moutier au poste de contrôle face à l'église. Pour toute réservation d'emplacement sur place, dans la limite des disponibilités restantes, l'exposant devra présenter un dossier complet et le règlement se fera uniquement par chèque à l'ordre de « RR MULTISERVICES ». Un reçu et une autorisation nominative et personnelle de déballer à conserver toute la journée leurs seront délivrés.

(à lire attentivement et à conserver)

CIRCULATION DES VÉHICULES

La circulation des véhicules est uniquement autorisée avant 8h00 et après 17h00 selon le plan de circulation fourni avec la confirmation d'inscription. Passé l'horaire indiqué, il sera interdit d'accéder à un emplacement avec un véhicule.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Aucun véhicule ne pourra stationner sur les lieux du vide-greniers entre 8h00 et 17h00, sauf sur certains emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite sur présentation d'un justificatif lors de la réservation ou sur autorisation expresse de la municipalité.

EMPLACEMENTS

Un emplacement est limité à 3 modules consécutifs par exposant pour les particuliers, et à 6 modules consécutifs par exposant pour les professionnels. La municipalité décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel ou objet de vente.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX RIVERAINS

Attention, les riverains Moissellois, dont l'habitation s'ouvre directement sur le périmètre du vide-greniers et qui souhaitent déballer devant leur garage, portail ou portillon **devront réserver un emplacement**. Cet emplacement, composé d'1 ou 2 module de 2m, porte la référence R##, et leur est réservé jusqu'au 11 avril 9h, au-delà, il sera en accès à tous.

VENTES AU DEBALLAGE

Les particuliers s'engagent à ne vendre que des objets leurs appartenant et dont le commerce est autorisé conformément à la loi. La vente d'objets neufs achetés pour la revente est strictement interdite (acte de commerce réservé aux professionnels)

COMMERCE ALIMENTAIRE

Le commerce alimentaire n'est autorisé que sur des emplacements spécialement réservés à cet effet et en nombre limité. La réservation de ces emplacements est soumise à une autorisation préalable de la municipalité, notamment sur l'installation et la nature des denrées alimentaires vendues.

CIVISME

Il est expressément demandé aux exposants de nettoyer leur emplacement à l'issue du vide-greniers, de respecter l'environnement, les équipements publics et ceux des riverains ; notamment ne pas utiliser les rebords de fenêtre, les clôtures, les murs et tous les espaces privatifs en général des résidents pour pendre ou présenter des articles.

SÉCURITÉ

Un service de sécurité et de renseignement mobile (personnel avec brassard) est mis à la disposition des exposants et du public sur les lieux du vide-greniers.

Ce service est aussi habilité par la municipalité à contrôler la validité des inscriptions et peut, à cet égard, demander la confirmation d'inscription reçue par chaque exposant.

VISUELS DES EMBLEMES

La vue satellite des emplacements sur le site www.mybrocante.fr/m/9848 n'est pas contractuelle mais permet de situer approximativement l'emplacement sur le périmètre.



Contact Mairie

Eric VINCENT

au 01 39 91 87 71

du lundi au vendredi 8h30-12h/14h-17h30

brocante@mairie-moisselles.fr

5 rue du Moutier 95570 Moisselles

Site réservation : www.mybrocante.fr/m/9848